

(1)

(N° 226.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 1^{er} JUIN 1858.

Cession, au bureau de bienfaisance de Lillo, de propriétés bâties dans cette commune (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. DE BOE.

MESSIEURS,

A la suite des inondations provoquées, en 1830, dans l'intérêt de la défense du fort de Lillo, diverses familles se réfugièrent au hameau dit *Stroyendorp*. Le sort de ces malheureux, victimes des événements de la guerre, a été à diverses reprises l'objet de la sollicitude du Gouvernement. Trente-huit maisons ont été élevées successivement aux frais de l'État sur le terrain qu'il acquit, en 1849, au *Kruysweg*; elles servent de refuge à quelques-unes de ces familles; il importe de procurer un logement à celles qui habitent encore les huttes de paille de *Stroyendorp*. La caserne abandonnée du *Kruysschans* pourrait être appropriée dans ce but. Les deux propriétés ne sont aujourd'hui d'aucune utilité à l'État : la première ne donne qu'un revenu faible et incertain; la seconde n'est pour lui d'aucun usage : toutes deux ne tarderont pas à devenir plutôt onéreuses que productives. Le bureau de bienfaisance de la commune de Lillo offre, moyennant la cession de ces propriétés, de pourvoir aux dépenses jugées nécessaires pour procurer une habitation convenable à ces derniers individus. En conséquence, le Gouvernement vous demande l'autorisation de pouvoir céder au bureau de bienfaisance de la commune de Lillo : 1^o les trente-huit maisons bâties aux frais de l'État au *Kruysweg*, sous Lillo, ainsi que le terrain, de la contenance de 2 hectares 70 ares 30 centiares, sur lequel ces maisons ont été élevées; 2^o le bâtiment, qui formait autrefois la caserne aujourd'hui abandonnée, du *Kruysschans*, situé à Lillo.

Les sections et la section centrale vous proposent, à l'unanimité, l'adoption du projet de loi.

Le Rapporteur,
H. DE BOE.

Le Président,
VERHAEGEN.

(1) Projet de loi, n° 165.

(2) La section centrale, présidée par M. VERHAEGEN, était composée de MM. DAVID, DE BOE, DE CHENTINNES, CROMBEZ, ORBAN et DE LIÈGE.